



## Reprise d'un personnel et atelier reprographique par un entreprise en formation

Par **Laediclo59**, le **26/02/2019 à 22:56**

Mon entreprise veut fermer l'atelier imprimerie où je travaille depuis 37 ans. En alternative elle me propose de signer un contrat de reprise avec une entreprise non enregistrée au registre du commerce. Bien que la reprise devrait se faire avec reprise d'ancienneté le salaire ne tiendrait pas compte de la prime d'ancienneté et serait le même pour 160,30 heure que pour 140. Donc heures supplémentaires incluses. De plus la nouvelle entreprise n'existant pas à la date de signature du contrat me mettrait sous vidéosurveillance continue pour licenciement en cas de faute. Ceci me semble bien illégal. L'on me donne 1 jour de réflexion pour signature sans connaître les conventions collectives, la mutuelle ... normal l'entreprise est en cours de formation même si lei texte se réfère à ses conventions collectives. Je ne signe donc pas. Quel est mon recours ? Merci. Cordialement. Est ce une façon détournée pour engager ma responsabilité pour ne pas me licencier ?

Par **P.M.**, le **27/02/2019 à 08:19**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si cette proposition vous est faite par écrit...

Il vous suffirait de refuser d'autant plus qu'il y aurait modification essentielle du contrat de travail...